



LETTRE D'INFORMATION
MARS 2007

Lucius

L'AUTRE VOIX
VOIE POUR LUÇON

UN AVANT GOÛT DE BILAN A L'ARRIERE GOÛT AMER

Mars 2001 – Mars 2007 telle était la durée initiale du mandat municipal pour lequel nous avons été élus. Nos grands « responsables » nationaux en ont décidé autrement en rajoutant une année pour cause d'élections présidentielles et législatives, beaucoup plus importantes, surtout pour eux. C'est tout bénéfique pour les majorités en place, ça l'est moins pour ceux qui comme nous ont vécu l'ambiance détestable d'un mandat, où le mensonge et l'invective ont souvent remplacé le dialogue et où la stratégie d'hypercommunication n'a cessé de vouloir masquer l'opacité de certains actes de gestion.

Si le rôle de l'opposition municipale est bien de marquer sa différence et de pointer ce qui lui paraît contestable, celui de la majorité, au travers de son maire, n'est pas de chercher systématiquement à tourner en dérision l'argument opposé ou l'interlocuteur lui-même, mais de s'attacher à expliquer et à convaincre plutôt que se contenter de réponses à l'emporte pièce.

Si la mission de l'opposition est de représenter l'autre moitié de la population locale (48% en 2001), il devrait être aussi de pouvoir participer concrètement aux réflexions comme aux décisions, à condition qu'on lui en donne la possibilité, ce qui n'a pas souvent été le cas.

Si le rôle de la majorité c'est entre autres de dire ce qu'elle va faire, il ne doit pas se transformer en simple machine de communication permanente qui oublie trop souvent de faire ce qu'elle a dit, ou qui à force de dire la même chose finit presque par faire oublier quand elle la réalise que ça fait déjà 5 ans qu'elle l'annonce.

En démocratie le principe d'alternance fait que **des équipes municipales différentes sont appelées à se succéder** en laissant chacune leur empreinte dans la vie de la cité, **avec un bilan qui ne peut jamais être tout positif ou tout négatif.**

En 1995 l'équipe Souchet-Perrier a ainsi pris en charge une ville avec entre autres une bibliothèque, une piscine, une trésorerie et un hôtel des impôts reconstruits, un hôpital avec sa maternité, une nouvelle caserne des pompiers, un dossier bouclé pour la reconstruction de la caserne des gendarmes mobiles, de nombreux ateliers relais...etc...etc...

Honorer Jean de Mouzon, maire emblématique de notre ville pendant plus de 20 ans, en donnant son nom au stade de football, sport qu'il appréciait particulièrement, et dans le même temps **prétendre que rien n'avait été fait avant 1995** ne témoigne pas d'une

grande honnêteté intellectuelle et **dégrade l'action et la mémoire de tous ceux qui ont œuvré avant au développement de notre commune.**

Noircir délibérément le tableau en présentant la ville comme sinistrée et exsangue à cette date relève d'une méthode habituellement utilisée par des démagogues à qui il faut toujours des boucs émissaires et pour qui la fin justifie tous les moyens.

Pour comparer ce qui est comparable disons que le **taux d'endettement par habitant**, fustigé comme exorbitant en 1995 était de **1469,76 €** par habitant et qu'il est **aujourd'hui de 1639,00 €** Sans commentaires....

Les leçons que nous tirons de ce mandat, mal vécu de notre point de vue et chacun a des exemples pour le comprendre, nous amènent à entamer une réflexion pour laquelle nous mettrons nous aussi à profit cette 7^{ème} année, de bonus imposé.

La nouvelle équipe qui sera élue en 2008 aura le devoir de se comporter différemment. Elle devra s'inscrire dans une démarche de respect, d'ouverture et de tolérance. Elle ne passera pas au compte pertes et profits les équipements et les services nouveaux dont elle héritera, même si ses choix auraient été différents.

Personne ne peut dire qu'un élu n'ait pas à priori la volonté d'assurer l'avenir de sa ville et le bien être de ses concitoyens ; mais la différence, ce sont les priorités, les manières et les méthodes, et nous nous réservons à ce sujet un droit d'inventaire.

Nous avons toujours dit qu'il y avait un temps pour tout. Les six mois à venir seront pour nous celui de la réflexion prospective **avec une véritable volonté de rassembler des femmes et des hommes avant des partis, des compétences avant des étiquettes, des idées avant des idéologies,** et l'objectif de redonner du sens à l'éthique contre la démagogie.

Forts d'un tronc de valeurs communes, et légitimement porteurs d'un autre projet pour notre ville, dans un état d'esprit différent, nous voulons tourner la page et en ouvrir une nouvelle avec toutes celles et ceux qui souhaiteront l'écrire avec nous.

Notre démarche vous intéresse, vous souhaitez y contribuer d'une façon où d'une autre, n'hésitez pas à contacter l'un d'entre nous.

**Martine BELET-ROUAULT , Simone BENNE,
Jean-Michel DEMY , Michel GREAUD,
Carole ROBIN, Daniel TRAN.**

GESTION DE L'EAU ET CITOYENNETE

LA TRANSPARENCE NE COULE PAS DE SOURCE

*L'eau que nous puisons dans l'environnement, est le constituant principal de notre corps.
De sa qualité dépend notre santé.*

D'où vient l'eau de nos robinets ?

L'eau de Luçon est en grande partie fournie par *le forage de Sainte Germaine*, au Nord de la ville. Elle est pompée dans la *nappe* par une entreprise privée : VEOLIA (ex Générale des eaux), pour le compte du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Plaine de Luçon. Elle est ensuite vendue au Syndicat Départemental devenu « Vendée Eau ». Et enfin, elle est revendue aux abonnés.

L'eau en qualité et quantité

Le rapport 2005 de la DDASS de Vendée pour Luçon conclut que l'eau est « sans risque pour la santé » en précisant que d'une part les nitrates sont sous le seuil de 50 mg/l au robinet grâce à l'usine de dénitratisation et que d'autre part les pesticides (Atrazine) ont dépassé pendant 270 jours (9 mois en 2005) le seuil de conformité. Depuis avril 2006, Vendée Eau a fait installer une unité de traitement par charbon actif qui a coûté au contribuable 390 650 € HT !!! Il y a bien un problème pour la santé des consommateurs, problème en lien avec la pratique agricole des zones concernées. Si l'on veut que l'eau soit de bonne qualité, il faut agir en amont, en protégeant de la pollution les zones à risque autour du forage, ce qui avait été promis depuis 10 ans (1996). L'abandon de cette ambition a entraîné une dégradation croissante.

Il y a en période estivale une compétition pour l'eau. Dans la plaine de Luçon, c'est la même nappe phréatique qui sert à l'eau potable et à l'irrigation des cultures !

Le prix de l'eau

La facture d'eau comporte 2 parties : **une part fixe**, l'abonnement (aujourd'hui de 44.50 €/semestre pour un compteur de 15 mm, après une hausse de 143% sous le mandat de Mr Souchet), et une **part variable**, la consommation, dégressive selon le volume. Le petit consommateur paie donc plus cher que le gros.

La **dépense totale** de Vendée Eau pour 2005 est de **65 474 252 €** et se répartit en : Achat d'eau pour 18 136 615.77 €, travaux pour 25 400 000 € et la rémunération des gérants privés (Véolia, Suez, Saur, Nantaise des eaux) pour 19 800 000 €.

L'excédent pour 2005 est de **9 117 176.58 €**, ce qui représente **18% des recettes !!!**

Plusieurs **associations de consommateurs**, localement comme nationalement, s'interrogent sur **l'importance de cette facture aux sociétés privées**, et préconise un retour en régie locale pour la gestion de ce service, dont l'investissement incombe déjà au consommateur ! Les collectivités qui l'ont fait ont un prix de l'eau sensiblement moins cher ! (de 25 à 30%).

Bilan : le prix de l'eau payé par le consommateur est largement supérieur au prix du service !!!

Gestion de l'eau : quelle place pour le citoyen ?

- **Qui a la compétence de la production-distribution de l'eau : le Maire.** En 1996 sous le mandat de Mr Souchet, Luçon a décidé de s'affilier au SIAEP de la Plaine de Luçon qui regroupe 55 communes et est animé par un comité syndical. Deux délégués de Luçon y sont présents (Mrs Casseron, vice-pdt, et Gachet). Le SIAEP s'est fédéré au SDAEP Vendée Eau, avec à son tour un comité syndical où siègent les délégués des délégués (5 dont Mr Casseron pour le SIAEP de la Plaine de Luçon).

- **Qui a la compétence pour la qualité de l'environnement : La commission locale de l'eau (CLE) ;** Cette commission a pour rôle de proposer des actions pour maintenir (ou retrouver) en bon état les eaux du bassin versant, lesquelles alimentent en partie la nappe. Y siègent des délégués de certaines collectivités locales, des organisations publiques et professionnelles.

Bilan : le citoyen de base est bien loin des instances de décision ; il ne connaît pas ses représentants avec qui il devrait pouvoir échanger, encore moins ce qu'ils disent ou pas dans les assemblées. Ce sont pourtant eux qui entérinent les décisions, notamment concernant les différents tarifs. Cette démocratie de délégation à plusieurs niveaux est loin d'être participative.

Conclusion

L'eau est aujourd'hui devenue une marchandise, parfois de mauvaise qualité, que le consommateur ne paie pas à sa juste valeur. De plus il ne peut pratiquement pas intervenir sur la gestion de la ressource.

Quelques pistes :

Rechercher un juste prix, avec une facture sociale des premiers m3 pour permettre une solidarité effective. Maintenir une qualité excellente pour la santé des consommateurs et la pérennité de la ressource, par une prévention des surfaces impliquées dans les captages.

Développer une gestion démocratique pour maintenir cette prestation dans son esprit de service public et de développement durable.

Chaque citoyen, en prenant connaissance de ce service, **peut intervenir auprès de ses représentants**, pour la qualité, la gestion et le coût de sa consommation. Il peut obtenir de plus amples informations auprès des associations de consommateur.

LA MOTTE AUX DAMES : SUITE ET FIN... ...QUI NE JUSTIFIE PAS LES MOYENS !

Suite à notre désaccord concernant la municipalisation du centre de loisirs fin 2005, nous avons pris l'engagement d'attendre une année de fonctionnement pour faire part de nos observations.

Monsieur le Maire avait proclamé haut et fort qu'il pouvait faire mieux et pour moins cher.

Force nous est de constater aujourd'hui qu'il ne s'agissait que d'affirmations gratuites et à l'emporte pièce, comme souvent, qui se sont trouvées largement contredites par les faits.

Au niveau effectif, le centre de loisirs géré par l'association de la Motte aux dames a accueilli en 2005

360 enfants, avec une moyenne de 53 enfants par journée d'accueil et des pointes à plus de 100.

En 2006 le centre de loisirs municipal dont la mairie s'est à ce jour refusée à préciser les chiffres aurait connu une baisse de fréquentation sans précédent.

Pour ce qui est des camps d'été, le différentiel est encore plus criant. En 2005 l'association a organisé 14 camps pour les jeunes de 3 à 14 ans et 2 camps pour les 13-16 ans. Ces camps ont permis d'emmener plus de 150 enfants en vacances et d'employer 19 personnes en juillet et 14 en août. En 2006 moins de 15 enfants sont partis dans des colonies de vacances sous traitées. La ville de Luçon a consacré pour chacun de ces séjours entre 600 et 800 euros par enfant, somme à laquelle il faut rajouter la participation des familles. Un rapide calcul indique que **chaque journée a coûté à la ville 9 à 12 fois ce qu'elle versait d'aide par journée/enfant** participant à un camp organisé par l'association.

Alors mieux ? ça reste à prouver !...mais moins cher...ça laisse rêveur !!!

Par ailleurs, s'il était encore besoin de prouver que **la municipalisation du centre de loisirs a bien été orchestrée pour d'autres raisons que celles avancées**, il suffit de se référer à la dernière réunion du Conseil Municipal de l'année 2006, où l'association a encore fait les frais du débat.

Monsieur le Maire n'a pas hésité à affirmer que l'association avait mis gravement en danger la sécurité des enfants en les accueillant dans des locaux ne respectant pas les règles de sécurité.

Là encore on croit rêver...Ce qui est réellement gravissime c'est qu'il a tout simplement oublié :

- que le centre de loisirs était logé dans des locaux municipaux, propriété de la ville, et aménagés et entretenus par ses services.

- que la commission de sécurité départementale visitait régulièrement les locaux.

- que l'autorisation de poursuivre l'activité faisait l'objet d'un arrêté municipal signé par lui-même

- que l'association bénéficiait d'un agrément Jeunesse et Sports, Education Nationale et Caisse d'Allocations Familiales, services de l'Etat qui visitaient régulièrement les locaux, inspectaient les activités et confirmaient leur agrément, comme le faisaient le service de la protection maternelle infantile (PMI) du Conseil Général.

Affirmer comme l'a fait Monsieur le Maire que la sécurité des enfants n'était pas assurée relève donc de la calomnie sans fondement et de la méconnaissance réelle du fonds du dossier. Cette attitude, uniquement destinée à nuire et mettant en cause la qualité d'une association reconnue au service de tous les luçonnais pendant 25 ans est profondément choquante. Encore quelques mois et on entendra peut-être dire qu'il n'existait rien avant la structure municipale ; c'est hélas toujours la même méthode, la politique de la terre brûlée, qui continue à faire son œuvre.

Pour autant il n'est pas question pour nous de mettre en cause le travail, la compétence et la volonté des personnels qui ont pris en charge la structure municipalisée. Il leur appartient de la faire évoluer désormais dans un cadre qui finira, nous le souhaitons, par s'apaiser. **Mais nous regrettons que ce qui ait motivé les choix de la municipalité dans ce dossier soit bien loin de ceux annoncés et de l'intérêt bien compris des familles et des enfants luçonnais. Nous n'admettons pas que pour des arrières pensées idéologiques inavouées, on se soit évertué à briser une structure qui avait fait ses preuves, et à briser dans le même temps des femmes et des hommes qui s'y étaient investis tant professionnellement que bénévolement.**

BREVES DE COMPTOIR

CLASSE SANS SUITE

Les Luçonnais sont désenchantés. Il n'y aura pas en 2007 de seconde édition d'un carnaval brésilien de niveau international voire mondial ! Les vraies fausses brésiliennes s'en sont retournées aux quatre coins ...de la France. Les parures moisissent aux quatre coins ...de Luçon. Le bilan financier n'a pas été exposé sur écran géant, mais on croit bien savoir ...qu'on y a laissé des plumes ! Bref , la pilule du lendemain est plutôt amère, surtout pour monsieur le Maire qui, fin pronostiqueur, annonçait d'emblée que ce serait encore mieux l'an prochain !!!

ECONOMISTES EN HERBE

La pelouse du stade de football, entièrement refaite en 2005, est bien malade. Il serait même question de la refaire complètement l'été prochain. Ayant voulu faire l'économie du contrat d'entretien, on espère que ce ne sera pas au contribuable luçonnais de régler une nouvelle fois l'ardoise. Quelle poisse, mais à qui la faute ? On aurait peut être pas du le faire inaugurer par les Canaris Nantais.

VOLS ET ENVOLS

A Luçon la municipalité préfère qu'on ne parle pas des affaires de petite délinquance pour croit on, ne pas faire peur au citoyen. On tait donc divers faits et délits qui émaillent hélas comme ailleurs notre quotidien. Le seul délit véritablement médiatisé remonte en 2005. Il avait nécessité pour la photo le déplacement du Maire et de pas moins de trois de ses adjoints. Il est vrai que c'était grave puisqu'on avait coupé les ficelles de la montgolfière installée sur un rond point pour l'année Jules Verne. Ivresse de l'altitude, quant tu nous tient !!!

LUÇON CAPITALE VIRTUELLE

On a appris à la lecture du bilan de la saison touristique 2006 que Luçon était à la tête des villes vendéennes visitées. On appréciera, par exemple aux Sables d'Olonne, qui a comptabilisé 500000 passages dans son centre ville piétonnier pour le seul mois d'août. De même on a vu apparaître une signalisation en centre ville autoproclamant notre cité Capitale Culturelle du Sud Vendée. Mais peut être est ce à l'image du port de Luçon présenté en 3D lors de la foire expo : une image virtuelle !

MERCI MONSIEUR BONUS

Les dernières réfections de voirie à Luçon ont été pompeusement baptisées « travaux du quartier du grand séminaire ». Est ce pour préfigurer la réalisation des promesses faites en 2001 sur l'installation d'une visiothèque départementale dans ce bâtiment avec la création d'espaces verts tout autour. Le troisième gymnase annoncé lui aussi depuis 2001 et rappelé aux vœux quasiment chaque année vient de voir débiter les travaux de sa première tranche pendant que la réfection des champs de foire programmée elle aussi depuis 5 ans s'amorce.

Finalement, heureusement que la municipalité dispose d'une septième année pour alimenter son bilan.

Merci monsieur Bonus.

LE PORT : EN EAU OU A L'EAU

Esquissé en 2002, étude de faisabilité annoncée en janvier 2003, montée en puissance des petites allusions pour un réamorçage en fanfare aux vœux 2006, avec projection virtuelle en 3D en août dernier, le dossier de la réouverture du port est en train de faire...pshiiiiitt. D'explications vaseuses en hypothèses de référendum, le port prend l'eau. Mais on ne va tout de même pas se plaindre : on a eu le plaisir d'être mené en bateau depuis 5 ans.

CHARTER POUR SIBIU

La nouvelle coqueluche de Mr le Maire s'appelle SIBIU. Après avoir tenté d'y délocaliser, heureusement sans succès, quelques entreprises locales, voilà t'il pas qu'on nous apprend que l'été prochain on va y transporter la musique municipale, notre service des espaces verts, les meilleurs de nos artistes et cuisiniers locaux, et bien sûr la crème de nos élus ! Et qu'à cela ne tienne, pour faire bonne mesure, Mr le Maire invite les associations et les Luçonnais à se joindre au voyage. En pleine année de la terre, au prix de la taxe équivalent carbone ça risque de coûter chaud.

On préférera rester pour voir tout ça sur écrans géants au jardin Dumaine, en espérant qu'ils ne viennent pas de Belgique comme l'an dernier pour le Carnaval. Remarque, à force on aura peut être un prix...